

Le Zapping des Smalls

- On analyse le **plan stratégique de Sword à horizon 2024**
- **On décrypte** la publication du **chiffre d'affaires 2020 d'Interparfums**
- **La Française de l'Énergie est la pépite de Stéphanie Brunelle, Gérant de portefeuilles chez Financière d'Uzès**

La publication de la semaine - Sword

Publication du chiffre d'affaires, de l'EBE 2020 et du plan 2024

Sword a publié de bons résultats préliminaires avec un CA de 212,5 M€ et une marge d'EBE de 13,9%. Hors périmètre de la France cédée au T3 2020, le CA ressort à 169,2 M€ (+9,2% à pcc) et la marge d'EBE à 13,9%. La société a communiqué sur un plan à horizon 2024, hors croissance externe, exteriorisant un TCAM du CA de 13% entre 2021 et 2024 avec une marge d'EBE de 13,0%. Sword devrait notamment capitaliser sur sa très bonne visibilité avec un backlog de 26,4 mois (hors France) à 170 M€. Il indique par ailleurs le versement d'un dividende exceptionnel en 2021 en plus des 1,20 € annoncés.

Le BP 2021-2024 et les ambitions 2025

Sur sa partie Services, le CA devrait passer de 152,8 M€ en 2020 à 241,3 M€ en 2024. Sur son segment Software, le CA est lui attendu à 26,1 M€ en 2024 (vs 16,4 M€ en 2020).

Le M&A et les répercussions de la R&D sur la branche Software (non comptabilisés dans le BP 2024) sont des catalyseurs pour le Groupe.

Le cours gagne +5,4% le jour de cette annonce.

[Découvrez notre flash complet ici](#)

L'actualité de la semaine - Interparfums

Un chiffre d'affaires 2020 supérieur aux attentes

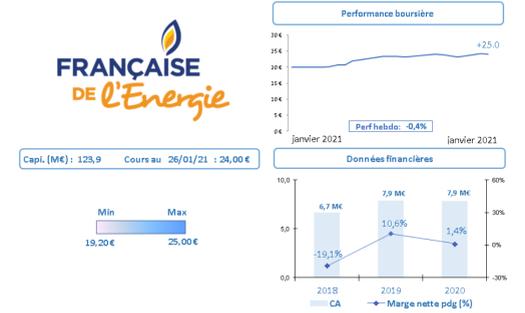
Concepteur, producteur et distributeur de parfums sous licence, Interparfums publie son chiffre d'affaires 2020 naturellement impacté par la crise sanitaire. Après un S1 compliqué, la reprise de l'activité durant l'été et l'automne s'est confirmée en fin d'année et notamment aux USA.

Le chiffre d'affaires 2020 ressort ainsi à 367,4 M€ en baisse de -24,1% (-23,5% en organique). A noter que la CA S1 affichait lui une baisse de -42%. Dans le détail, les ventes de parfums Montblanc ont contribué à hauteur de 100 M€ aux revenus du Groupe. S'en suit le CA de la marque Coach qui ressort à 81,1 M€ lié notamment au lancement de la ligne Coach Dreams. Enfin, Jimmy Choo contribue à hauteur de 73,8 M€, en baisse de -29% mais impacté par un effet de base défavorable et par le décalage d'un lancement pour 2021.

Si la prise de commandes à livrer sur les prochaines semaines est soutenue, la recrudescence de la crise sanitaire tant en France qu'à l'international limite la visibilité. Interparfums communique néanmoins sur un chiffre d'affaires de plus de 400 M€ pour 2021.

Cette publication a été bien accueillie par le marché avec un cours gagnant +7,9% le jour de sa publication.

La pépite de la semaine



Par **Stéphanie Brunelle, Gérant de portefeuilles chez Financière d'Uzès**

Créée en 2009, La Française de l'Energie est le principal producteur de gaz et d'électricité verte issus du gaz de mines. Le Groupe valorise en circuits courts ce gaz sur les anciens bassins miniers des Hauts-de-France et du Grand Est en France, et de la Wallonie en Belgique. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 7,9M€ sur l'exercice clôturant au 30 juin 2020, un EBITDA de 1,06M€ et un résultat net de 109k€. Le ralentissement de l'économie mondiale avec le confinement a impacté le prix du gaz qui a été divisé presque par deux au cours de la période. La hausse des volumes de gaz produits sur l'année (+27%) n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés en terme de chiffre d'affaires et de marge. La société a su préserver sa capacité de financement, et en diversifier les sources en ayant recours notamment à une campagne de crowdfunding visant à lever un maximum de 4,5 M€, pour le projet de production de Gazonor Béthune.

La société détient actuellement trois concessions en France (jusqu'en 2042) et en Belgique (jusqu'en 2038) sur lesquelles 5 sites de captage de gaz de mine sont en exploitation, avec le double objectif d'éviter le rejet de ce gaz dans l'atmosphère et de valoriser cette énergie sous forme de cogénération (électricité et chaleur) avec à ce jour 12 MW de capacités installées. Grâce à son activité de captage du gaz de mine, La Française de l'Energie est ainsi une des plus importantes contributrices à l'effort régional de réduction de l'empreinte carbone, évitant annuellement sur ses 4 sites français 602 000 tonnes d'équivalent CO2. La société devrait réussir à monétiser ces émissions de CO2 évitées et cela pourrait représenter un levier important sur les résultats.

La société développe aussi un projet d'extraction de gaz de charbon en Lorraine et continue d'étudier les aspects financiers et techniques de valorisation du gaz de charbon en Hydrogène Bleu (décarbonné). La société développe aussi plusieurs projets dans le solaire et a récemment annoncé le gain d'un projet de 15 MW en France.

La société a maintenu son ambition d'atteindre un chiffre d'affaires annualisé de 35 M€ et une marge d'EBITDA supérieure à 45% d'ici fin 2022. Elle nous semble donc bénéficier d'un potentiel d'appréciation important avec la remontée des prix du gaz et les nombreux projets en cours de développement. La société pourrait aussi être une cible intéressante pour un des grands acteurs de l'énergie cherchant à diversifier ses sources d'approvisionnement vertes.

[Inscrivez un ami à la newsletter](#)

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Terence Gerber et de François Przyplata

EuroLand Corporate accompagne les entreprises de croissance et leurs actionnaires financiers lors d'opérations financières telles que : levée de fonds (capital et dette), introduction en bourse, acquisition ou cession, reconstitution de capital (OBO, LBO...).



"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."

